

## **Les lycéens et lycéennes ont des droits !**

Communiqué de presse

Le 30 mai 2018

Les organisations des parents d'élèves, des personnels de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche (FCPE, SUD Éducation, SN-FO-LC, SNETAA-FO, CGT Educ'action, SNES-FSU, SNESUP-FSU, SNTRS-CGT) dénoncent les pressions, sanctions et débordements multiples qui visent les lycéens et lycéennes qui se mobilisent contre Parcoursup et la loi ORE de renforcement de la sélection à l'entrée à l'université.

Le jeudi 17 mai 2018, lors de la manifestation des lycéens du lycée Marc Bloch, deux d'entre eux ont été interpellés par la police et placés en garde à vue alors que plusieurs ont reçu des coups de matraque.

Les lycées strasbourgeois ont pris l'habitude de fermer les portes des établissements lorsque des manifestant.es s'en approchent, traitant la manifestation comme une menace (alors qu'il s'agit d'un droit !), empêchant ainsi les jeunes d'exercer leur libre arbitre et séquestrant de fait les élèves et les personnels dans l'établissement.

Des sanctions ont été prises dans certains lycées strasbourgeois à l'encontre de lycéens et lycéennes ayant simplement participé à une manifestation, allant bien au-delà des sanctions habituellement prévues en cas d'absences dont les motifs ne sont pas recevables.

Par ailleurs, dans un établissement strasbourgeois, des élèves se plaignent d'avoir subi de nombreuses pressions :

- menaces de conseils de disciplines à l'encontre des lycéens souhaitant partir manifester ; attitudes, postures et gestes de personnels de direction ressentis comme provocants, de nature à pousser des lycéens à la faute pour les sanctionner.
- ciblage individuels destinés à impressionner, dissuader, décourager ou « faire exemple » : délégitimation constante de la pensée critique et disqualification systématique de la parole critique des lycéens à l'égard de Parcoursup et de la loi ORE, mise en cause de leur libre-arbitre, perçues par eux comme vexatoires et humiliantes ; insinuation de faiblesse mentale à l'encontre de tel ou tel élève mobilisé ; perception par les lycéens d'un double poids, deux mesures dans les façons d'admonester ou de sanctionner tel ou tel élève.
- Présence dans les murs, manifestement en coordination avec les forces de police à l'extérieur, et sans communication en interne, de membres des EMS du rectorat, dont le comportement a été jugé « musclé » et « intimidant » par les élèves (qui les ont d'ailleurs pris pour des policiers). Cela est un facteur supplémentaire d'incompréhension et de tension, au détriment du dialogue. Quand l'administration communique sur des insultes provenant d'élèves, pourquoi oublie-t-elle dans quelle situation elle les place ?

Nous ne pouvons pas tolérer que les lycéens et lycéennes qui s'engagent pour leur avenir subissent un climat délétère de défiance et de mépris pour leurs droits. Les droits élémentaires de liberté d'expression ne sauraient leur être retirés sous prétexte de leur minorité ou de leur statut de lycéen. Comment peut-on valoriser l'engagement dans les programmes d'enseignement moral et civique et en même temps mépriser ou sanctionner les jeunes qui s'engagent ?

***FCPE, SUD Éducation, SN-FO-LC, SNETAA-FO, CGT Educ'action, SNES-FSU, SNESUP-FSU, SNTRS-CGT***